



Séance publique du 27 mars 2024

Date de l'annonce publique et de la convocation des conseillers : 20.03.2024

M. Rasqué, bourgmestre, M. Müller, échevin et Mme Glodé, échevine ;
Madame Camusel, M. Kolbet, M. Aguilera, M. Schmit et M. Reckel, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : M. Gereke, conseiller
Votant par procuration : M. Gereke, (mandataire M. Reckel)

Le conseil communal décide :

1. **Unaniment** d'approuver le règlement de collaboration – Version mars 2024 - Dispositions sur le fonctionnement de la Maison Relais de Eil et d'abroger le règlement de collaboration du 19 juin 2020 avec effet au jour d'entrée en vigueur du règlement dont approbation.
2. **Unaniment** d'approuver le règlement de la commission des bâtisses de la commune d'Eil.
3. **Unaniment** de confirmer le règlement de circulation ayant trait à la circulation routière en vue de travaux de raccordement à Colpach-Haut, Aline et Emile Mayrischstrooss, à partir du 28.03.2024 jusqu'au 10 avril 2024 et d'approuver le règlement de circulation ayant trait à la circulation routière en vue de travaux de raccordement à Petit-Nobressart, Héiltzerstrooss et am Pesch, à partir du 15 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux.
4. **Unaniment** d'approuver le lotissement pour le compte de M. Steve Fernandes visant les parcelles cadastrales no. 262/5675, 266/5844 et 266/5843 section E d'Eil, selon demande et plan annexé.
5. **Unaniment** d'approuver le programme d'action annuel 2024 – SICONA.
6. **Unaniment** d'approuver l'acte signé le 06 mars 2024, entre l'établissement « Fonds de gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique, en abrégé Kierchefong » représenté par Monsieur Francisco Javier Atanes d'une part et l'Administration communale d'Eil, représentée par le collège des bourgmestre et échevins d'autre part, ayant pour objet la la vente des quatre parcelles sis au lieu-dit « Oben den Garten » et « Gaardestrooss » à la commune d'Eil, section E d'Eil, numéros cadastraux 226/6338 avec une contenance de 19,78 ares, 226/6339 avec une contenance de 11,49 ares, 227/6340 avec une contenance de 15,23 ares et 227/6341 avec une contenance de 9,12 ares.
7. **a Unaniment** d'approuver la convention dont objet entre Madame Catherine Meis et Monsieur Alexander Johann Even et l'administration communale d'Eil.
7. **b Unaniment** d'approuver l'avenant à la convention entre le syndicat intercommunal « Réidener Kanton » et l'administration communale d'Eil.



8. **Unanimentement** de créer pour les besoins du service régie, 1 poste de salarié (m/f) à temps plein (40h/semaine) et à durée indéterminée dans le groupe de salaire E, - artisan avec diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) relevant de la convention collective des salariés de l'État en vigueur.
9. **à sept voix pour et deux voix contre** de créer pour les besoins du service nettoyage, 1 poste de salarié (m/f) à temps partiel (20h/semaine) et à durée indéterminée dans le groupe de salaire B, - agent de nettoyage relevant de la convention collective des salariés de l'État en vigueur .
10. **Unanimentement** d'adopter l'avenant proposé, à la convention collective des salariés de l'Etat du 19 décembre 2016 tel quelle fut modifiée, complétée et approuvée sous réf : 711/19 et 711/20, en sa séance du 02 avril 2021, à savoir :
Le salarié nommé comme adjoint du préposé du service de régie peut bénéficier d'une prime de 7,5 points indiciaires. Cette prime s'élève à 7,5 points indiciaires en cas d'une tâche complète. Elle est calculée proportionnellement en cas de tâche partielle.